



RECU EN PREFECTURE

Le 25 mai 2022

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20220519-D00682010-DE

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 19 mai 2022

Le Conseil Municipal, convoqué le 12 mai 2022, s'est réuni à la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Doubs (CCIT)

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Ordre de passage des rapports en séance : 1, 2, 3, 5, 4, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 6), Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n° 50 incluse), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire :

Mme Karima ROCHDI

Étaient absents :

Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Olivier GRIMAITRE, M. Pierre-Charles HENRY, M. Maxime PIGNARD, Mme Claude VARET

Procurations de vote :

M. Guillaume BAILLY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Karine DENIS-LAMIT à Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n° 50 incluse), M. Olivier GRIMAITRE à Mme Pascale BILLEREY, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Marie LAMBERT, M. Maxime PIGNARD à M. Ludovic FAGAUT, Mme Claude VARET à Mme Myriam LEMERCIER

OBJET : 12. Soutien à l'association Côté Cour dans le cadre de la journée internationale du 17 mai contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie

Délibération n° 2022/006820

Soutien à l'association Côté Cour dans le cadre de la journée internationale du 17 mai contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie

Rapporteur : Mme Elise AEBISCHER, Adjointe

	Date	Avis
Commission n° 1	05/05/2022	Favorable unanime

Résumé :

Côté cour a construit une démarche professionnelle de qualité pour l'accompagnement de l'enfant dans sa relation à l'œuvre théâtrale, chorégraphique et musicale. Ce réseau itinérant œuvre également à la diffusion en direction d'un public familial. C'est pourquoi l'association « Côté Cour » souhaite présenter un spectacle « La princesse qui n'aimait pas » le mercredi 25 mai à 15 h, salle Proudhon, au Kursaal, afin que chaque enfant puisse accéder au spectacle vivant et à la création contemporaine sans exclusion d'ordre économique, géographique ou socioculturel et sur des thématiques sociétales.

I. Contexte

Convaincue que l'égalité d'accès aux œuvres du patrimoine et à la création est une nécessité dans une démocratie vivante et que cette égalité est loin d'être acquise, l'association « Côté Cour » affirme aujourd'hui, par un travail de maillage du territoire franc-comtois, sa complémentarité avec celui des lieux institutionnels, s'attachant à travailler en co-construction permanente avec les communes, les associations, les enseignants, et les structures culturelles de chaque territoire. Très liée aux politiques de développement local, « Côté Cour » s'attache à construire des passerelles entre lieux, structures, expressions artistiques et publics.

II. Projet

C'est pourquoi, dans le cadre de la journée internationale de lutte contre les LGBT phobies, l'association souhaite proposer un spectacle subtil sur les questions liées au genre. Celui-ci s'inscrit dans un ensemble d'événements organisés par un collectif associatif et destinés à sensibiliser tous les publics sur les phobies que peuvent subir les personnes LGBT, ici et ailleurs.

On peut rappeler qu'en 2018, à Besançon, des homosexuels ont été agressés volontairement à cause de leur homosexualité.

L'identité de genre n'échappe pas à ce phénomène de violence phobique et sensibiliser dès le plus jeune âge à l'acceptation de la différence fait partie des actions que la Ville se propose de soutenir.

III. Soutien financier

L'association « Côté Cour » sollicite la Ville de Besançon afin d'obtenir une subvention de 1 500 € pour la présentation de son spectacle « La princesse qui n'aimait pas » le mercredi 25 mai à 15 h au Kursaal dans le cadre de la journée internationale du 17 mai contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie.

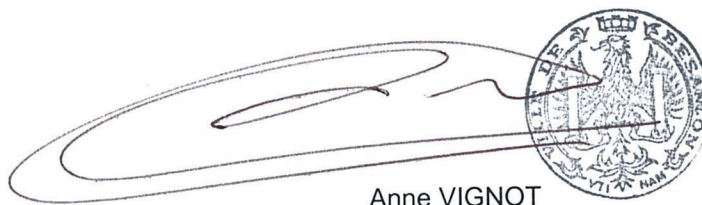
Pour soutenir cette action, il est proposé d'accorder une subvention de 1 500 € à l'association « Côté Cour ».

En cas d'accord, la dépense sera prise en charge sur la ligne de crédit 65.020.6574.0022184.10068. La subvention sera versée en une fois à compter de sa notification.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 1 500 € à l'association « Côté Cour » au titre de l'organisation de son spectacle dans le cadre de la journée internationale du 17 mai contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie.

M. Cyril DEVESA (1), élu intéressé, ne prend part ni débat, ni au vote.

Pour extrait conforme,
La Maire,



Anne VIGNOT

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention*: 0

Conseiller intéressé : 1

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.